

OB SANTE RENNES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7 500 €

Siège social : 4, rue Nikola Tesla – 35 000 Rennes

537 480 394 RCS Rennes

« la Société »

PROCES-VERBAL DE DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 11 MAI 2026

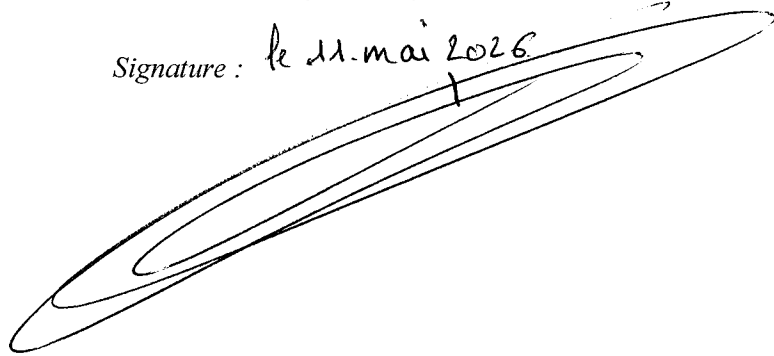
EXTRAIT

Certifié conforme par :

Le Gérant de la Société

Monsieur Thierry MARQUER

Signature : le 11 mai 2026

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Marquer', written over the date 'le 11 mai 2026'.

L'an deux mille vingt-six,
Le 11 mai,
À 10 heures,

LA SOUSSIGNEE :

La société OB SANTE, société par actions simplifiée au capital de 8.000 euros, dont le siège social est situé 15, Rue Godot de Mauroy – 75009 à Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 535 335 301,

Représentée par la société O.B.A,

Elle-même représentée par la société OBA GROUPE,

Elle-même représentée par la société TRISCLA,

Elle-même représentée par la société TRISCLA GROUP,

Elle-même représentée par Monsieur Thierry MARQUER, dûment habilité à l'effet des présentes,

Et simultanément en sa qualité d'associée unique de la Société, propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 75 euros de valeur nominale chacune composant le capital social,

OB SANTE RENNES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 €
Siège social : 4, rue Nikola Tesla – 35 000 Rennes
537 480 394 RCS Rennes

« **la Société** »

EN PRESENCE

De Monsieur Thierry MARQUER, gérant non associé de la Société,

A PRIS LA DECISION CI-APRES :

DECISION UNIQUE :

L'Associée unique décide de transférer à compter de ce jour le siège social de la Société, de 4 Rue Nikola Tesla à Rennes (35000), au 2, Rue de la Barre Thomas à Rennes (35000), et de modifier en conséquence l'article 3 bis des statuts de la Société, comme suit :

« **ARTICLE 3 BIS – SIEGE SOCIAL :**

Le siège social de la Société est fixé : 2, Rue de la Barre Thomas – 35000 Rennes. »

Le reste de l'article 3 bis demeure inchangé.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique.